

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée générale des membres provisoires de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL » tenue le 24 août 2009 à 11 :30 heures à laquelle sont présents :

MM. Richard Fleury, Jean-Marc Melançon et Gaétan Vandal, étant tous les requérants et les membres provisoires de la Corporation et formant quorum des membres provisoires de l'assemblée.

AGM-2009-08-24/001

ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver l'ordre du jour de la présente réunion tel que soumis.

(Réf : 1.2)

AGM-2009-08-24/002

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (2009-1)

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De ratifier les Règlements généraux de la Corporation, aussi désignés comme le Règlement 2009-1, tels qu'adoptés ce jour par les administrateurs provisoires.

(Réf : 2.1)

AGM-2009-08-24/003

RÈGLEMENT D'EMPRUNT (2009-2)

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De ratifier le Règlement d'emprunt de la Corporation, aussi désigné comme le Règlement 2009-2, tel qu'adopté ce jour par les administrateurs provisoires.

(Réf : 2.2)

AGM-2009-08-24/004

RÈGLEMENT BANCAIRE (2009-3)

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De ratifier le Règlement bancaire de la Corporation, aussi désigné comme le Règlement 2009-3, tel qu'adopté ce jour par les administrateurs provisoires.

(Réf : 2.3)

AGM-2009-08-24/005

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Secrétaire-
trésorier

1. De nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., pour agir à titre de vérificateur de la Corporation avec prise d'effet dès l'acceptation du mandat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des membres ou jusqu'à la fin de leur mandat avant terme et leur remplacement, le cas échéant;
2. D'autoriser le conseil d'administration à fixer la rémunération du vérificateur.

(Réf : 3.0)

AGM-2009-08-24/006

MEMBRES PROVISOIRES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De confirmer, conformément aux dispositions du paragraphe 2.3.3 des Règlements généraux de la Corporation [Règlement 2009-1], que les membres provisoires resteront en poste jusqu'à ce que tous les membres actifs de la Corporation aient été désignés conformément aux Lettres patentes.

(Réf : 4.0)

AGM-2009-08-24/007

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 11 :40 heures.

(Réf : 5.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME
AGM 24 AOÛT 2009